

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal 19</p> <p>En exercice 19</p> <p>Prenant part à la délibération 15</p> <p><u>Date de la convocation</u> 15/07/2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 15/07/2021</p> <p>N°DEL 20210719</p>	<p>EXTRAIT du REGISTRE</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Séance du 19 juillet 2021</p> </div> <p>L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Rodolphe OLIVIER, Stéphane MERIEUX, Claude AMASSE, Didier CORMORECHE, Sébastien JACQUET, Claire PICARD-LEROUX, Séverine MENAND, Maud COMBIER, Sandrine RUETTE, Rachel SOCCOL.</p> <p><u>Absents - excusés</u> : Florence CHAMBARD, Céline BERRY, Edwige GUEYNARD, Jonathan KANIEWSKI.</p> <p>Rodolphe OLIVIER a été élu secrétaire de la séance</p>
--	--

PRESENTATION DU CENTRE MUSICAL PAR LE PRESIDENT

Présentation de M. BLANCHON Jean-François, Président du centre musical.
Cf. projet d'établissement ci-joint / diaporama présenté.

1 - TRAVAUX DE CREATION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.

Rapporteur : T. JOLIVET, adjoint à la voirie, aux réseaux et à la forêt.

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de création d'un nouveau réservoir d'eau potable

La consultation est divisée en 2 lots

Lot N°01 Terrassements, génie civil et VRD

Lot N°02 Equipements de tuyauterie, serrurerie et électricité

La Consultation a été lancée le 27/04/2021 avec comme date limite de remise des offres le 11/06/2021 à 12H00,

- ✓ La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://voixdelain.e-marchespublics.com/> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support
- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 27/04/2021 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 30/04/2021

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix	50/100
Valeur technique	50/100

Méthode de notation retenue

Critères	Mode de notation
1 Prix des prestations de l'offre	La totalité des points (50) est attribuée à l'offre présentant le prix le moins élevé Les offres concurrentes obtiennent un nombre de points inversement proportionnel au rapport de leur prix au prix de l'offre la moins chère.
2 Valeur technique de l'offre	Chaque sous critère (cf. art. 4.4.3) fait l'objet d'une note d'évaluation de 0 à 10 appréciée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 9 à 10 : prestations exceptionnelles, au-delà des propositions usuelles, ou représentant un avantage très significatif par rapport aux prestations minimales demandées au DCE, - 7 à 8 : proposition très satisfaisante, prestations très élevées, sans observation émise quant à l'acceptabilité ou représentant un avantage par rapport aux prestations minimales demandées au DCE, - 5 à 6 : proposition satisfaisante, prestations élevées, sans observation émise quant à l'acceptabilité, - 3 à 4 : proposition correcte, observations mineures émises, - 1 à 2 : proposition acceptable (limite basse), - 0 : absence d'information, ou informations hors sujet. <p>Nota : une note de 0 n'est pas éliminatoire.</p> <p>La note retenue pour le critère est obtenue par calcul de la moyenne arithmétique des notes de chacun des sous-critères décrits au §4.4.3.</p> <p>L'offre ayant obtenu la note la plus élevée obtient la totalité des points affectés au critère (50). Les offres concurrentes obtiennent un nombre de points proportionnel au rapport de leur note à la note la plus élevée.</p>

Sous critères de notation de la valeur technique

	Sous-critères techniques	Coef. De pondération
1	Méthodologie de l'entreprise pour la réalisation des travaux Prise en compte des contraintes du chantier, rigueur de la présentation des dossiers, consistance des descriptifs et des justificatifs, méthodes particulières d'exécution, solutions techniques proposées, Description des travaux de haute technicité	2,5
2	Proposition d'un programme d'exécution Description des phases, planning détaillé, points d'arrêt et enchaînement des tâches, gestion des coupures, interférences entre les lots...	2,5
3	Provenance des produits et matériaux Type de matériel et matériaux proposé, sécurité dimensionnelle, prise en compte de l'exploitation future	2
4	Valeur environnementale de l'offre Gestion des déchets, recyclage, mesures particulières, limitation du trafic...	1,5
5	Moyens humains et matériel - Mesures prises pour la sécurité	1,5

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation présenté par le Cabinet MONTMASSON, Maître d'œuvre

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après délibération, à *l'unanimité*,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

- ⇒ Lot N°01 Terrassements, génie civil et VRD à la société BTP CHARVET SARL pour un montant de 1 460 000 € HT
- ⇒ Lot N°02 Equipements de tuyauterie, serrurerie et électricité à la société AECI pour un montant de 305 535,43 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de l'eau et de l'assainissement en dépenses d'investissement à l'opération 27 « réservoir ».

Les travaux devraient démarrer fin septembre – début octobre.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT LES CHEMINEMENTS DOUX ET PAYSAGERS A REALISER SUR LES RD 904 ET RD7

Rapporteur : T. JOLIVET, adjoint à la voirie, aux réseaux et à la forêt.

Il est envisagé de créer en 2022 des aménagements de sécurité routière en entrée de la commune, aux abords de l'abri de bus des collégiens avec des cheminements doux et des aménagements paysagers.

Il s'agit en effet de :

- créer des cheminements piétons sécurisés le long des RD 904 et RD7 pour un montant de 38 900 € H.T. – notamment pour l'accès des collégiens à l'arrêt de bus pour le collège
- réaliser des aménagements paysagers - les travaux sont situés en entrée de village 12 500 € H.T.

A ce montant s'ajoutent :

- les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementale de l'Ain pour 4 050 € H.T. pour l'ensemble des travaux (149 000 € H.T.) soit 1 345,47 € H.T.
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 5.60% soit 2 772 € H.T. pour l'ensemble des travaux soit 920,90 € pour les seuls travaux concernés par la demande de subvention
- les frais de géomètre pour 11 500 € H.T. pour l'ensemble des travaux soit 3 820,47 € H.T. pour les seuls travaux concernés par la demande de subvention
- ainsi que 10% d'aléas sur les travaux et la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet d'aménagements de sécurité routière en entrée de la commune, aux abords d'un des 3 abris de bus des collégiens et en entrée de ville.

3. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : T. JOLIVET, adjoint à la voirie, aux réseaux et à la forêt.

Suite aux travaux de Diagnostic et d'Avant-Projet, le budget de l'opération a été recalé de 2 000 000 € H.T. à 2.315.300 € (valeur Mai 2021).

Ce budget complémentaire, engendre pour le maître d'œuvre un travail supplémentaire en phase études et chantiers non prévu à la signature du marché :

- Réalisation de dortoirs pour l'école maternelle
- Création d'une classe maternelle supplémentaire
- Réorganisation des vestiaires de la salle polyvalente pour création d'un bureau
- Création d'un nouvel accès à l'école maternelle indépendamment du nouveau hall d'entrée
- Agrandissement des sanitaires de l'école élémentaire

Coût prévisionnel de réalisation des travaux

Conformément à l'article 2.3 de l'Acte d'Engagement, et l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le coût prévisionnel de réalisation des travaux est fixé après validation du maître d'ouvrage à l'issu de l'APD en prenant en compte le taux de rémunération fixé dans l'acte d'engagement.

Le taux de rémunération t est de 11,7% pour la mission de Base et de 1.5% pour la mission complémentaire.

Forfait définitif de rémunération

Conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le forfait définitif de rémunération est fixé après validation de l'estimation prévisionnelle définitive des marchés de travaux – stade APD

Le forfait est calculé au pourcentage en application de la formule :

Montant définitif de la rémunération = estimation définitive x taux de rémunération

En négociation avec la maîtrise d'ouvrage, applique le taux uniquement sur la mission de Base avec le taux déjà négocié en phase de signature + les missions complémentaires sont inchangées soit :

Mission de base + mission EXE avec métrés :

Le taux de 11,7% pour la mission de base

2 315 300 € x 11,7% = 270 890,10 € HT

Missions complémentaires : DIAG + OPC + SSI

DIAG et SSI sont inchangées 17 500 € HT + 4 000 € HT

OPC : 2 315 300 € x 1,5% = 34 729,50 € HT

Montant total de la rémunération :

Le montant total de la rémunération définitive s'élève à 327 119,60 € H.T (contre 285 500 € initialement) pour un montant de travaux à 2 315 300 € HT (en valeur Mai 2021)

La nouvelle répartition des honoraires est jointe en annexe n°1 au présent avenant.

Incidence financière

Le montant du marché est porté de 285 500 € H.T à 327 119,60 € HT

La plus-value correspond à 14,58% du marché initial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'avenant n°1 à intervenir avec le groupement d'architectes Megard portant rémunération de maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire de 285 500 € H.T. à 327 119,60 € H.T.

Les terres ont été évacuées chez les riverains comme prévu. La consultation pour les autres lots est en cours depuis une semaine.

A ce jour, le montant des travaux s'élèvent :

coût foncier	70 000
Estimation des études	
étude de programmation	18 600
études BAPOIA avant concours	1 350
études géotechniques	6 195
indemnités pour les 2 équipes de MO non retenues	28 800
publicités	5 995
Maitrise d'œuvre et OPC	305 620
géomètre	2 950
bureau de contrôle	6 858
SPS	5 670
amiante	3 650
TOTAL maîtrise d'œuvre	391 685

Estimation des travaux en phase AVANT PROJET DEFINITIF

Désamiantage	64 000
Terrassement	66 000
Installation de chantier	6 500
Démolition - Gros-œuvre	404 000
Superstructure bois - Charpente - Plafond bois - Zinguerie	382 000
Étanchéité	44 000
Revêtement de façade	66 000
Menuiserie extérieure - occultation - mur rideau	193 000
Serrurerie	71 500
Doublage - Isolation - Faux-plafond - Peinture	189 000
Menuiserie intérieure bois - Agencement	98 000
Revêtement de sol	126 000
Électricité courant fort - courant faible	176 000
Chauffage ventilation Plomberie sanitaire	203 000
Équipement de cuisine	70 000
photovoltaïque	36 000
Ascenseur	35 000
VRD - Aménagements extérieurs	215 000
Total travaux bâtiments + VRD € HT valeur décembre 2020	2 445 000
Suppression du palier et escalier de secours à l'angle Nord Ouest de la salle	-3 000
Suppression de l'étage sur vestiaires judo	-34 000
Intégration des vestiaires dans la salle de sports	-55 000
Remplacement de la vêtue zinc sur rez par enduit classique et ITI	-4 000
Remplacement de l'étanchéité végétalisée par une étanchéité par gravillon classique	-7 700
Remplacement de la vêtue zinc de l'édicule de ventilation par enduit	-4 000
Remplacement de la couverture basse de la maternelle en zinc joints debouts par un bac acier façon joints debouts	-8 000
Remplacement de la couverture préau élémentaire et coursive en zinc joints debouts par un bac acier façon joints debouts	-6 000
Reprise des enrobés de la cour de l'école maternelle non comptés à l'APS	31 000
Suppression des prestations prévues dans la médiathèque	-23 000
Intégration des portails coulissant et clôtures sur rue du Bugey et aménagements de la voie de bus	20 000
photovoltaïque	-36 000
Total travaux bâtiments + VRD € HT valeur décembre 2020	2 315 300

--	--

TOTAL OPERATION	2 770 988
------------------------	------------------

Option changement des stores dans toutes les salles de classes	15000
option conservation des ventiloconvecteurs dans l'existant	-15000

RECETTES

	Total
Région - 10% de 966 610 €	96 661,10
Bonus-région - 100 000 €	100 000,00
Département - 1ère tranche (maternelle) - 15% de 1 000 000 €	150 000,00
Département 2ème tranche - 15% de 1 000 000 € - en cours	150 000,00
DETR	269 504,00
sous-total subventions publiques	766 165,10
vente de certificats d'énergie	
sous-total recettes	766 165,10
fonds propres	1 000 000,00
emprunt	1 004 822,98
sous-total autofinancement	2 004 822,98
TOTAL	2 770 988,00
vente d'énergie photovoltaïque suite cession SIEA (après 20 ans)	86 027,00

7. ACQUISITIONS INFORMATIQUES POUR LES CLASSES PRIMAIRES

Suite à l'appel à projet 2021 pour un socle numérique dans les écoles primaires, nous avons signé une convention pour qu'il nous soit octroyé une subvention de 21 478 € pour un montant de 39 500 € H.T. de dépenses d'ici au 31 décembre 2022.

Nous avons initialement avertis que le montant global prévisionnel de subvention était de 7 500 €.

Cette subvention comporte 2 volets :

- Un volet équipement : 19 598 € de subvention pour 32 000 € de dépenses (61.24%)
- Un volet services et ressources numériques : 1 880 € de subvention pour 7 500 € de dépenses (25,07%)

Nous vous proposons notamment d'acquérir un nouveau poste pour le directeur et 13 ordinateurs, 5 Ecrans Numériques Interactifs (ENI) avec leurs logiciels et leur assistance pour un montant de 19 163,66 € H.T. – après négociation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'autoriser M. le Maire à signer les dépenses informatiques pour les écoles à hauteur de 40 000 € H.T. d'ici au 31 décembre 2022.

8. AVENANT AU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) arrive à terme en août 2021 – celui fixe des objectifs éducatifs et donne la possibilité à la commune de bénéficier de taux d'encadrement périscolaire et extra-scolaire

assouplis. Pour son renouvellement, il convient d'approuver **l'avenant PEDT ci-joint** précisant si l'organisation du projet qui a été modifiée et la période de reconduction de septembre 2021 à août 2022.

La convention initiale sera peu modifiée sur l'année scolaire à venir. Suite aux deux années passées difficiles, l'objectif de diversification des propositions d'activité sur les temps périscolaires et extrascolaires va être remis en avant, par le biais de partenariats locaux : associations sportives, Centre musical de Chalamont, médiathèque, ludothèque...

Une réflexion sera menée au cours de l'année afin de proposer une version plus étoffée du PEDT à partir de septembre 2022. Des pistes de travail ont été lancées : mise en place d'un plan mercredi, élargissement au public des adolescents, professionnalisation des animateurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention à intervenir pour la période de septembre 2021 à août 2022.

INFORMATIONS

Enfance-Jeunesse

La communauté de communes s'est déplacée en mairie concernant la problématique du service commun. Si les 8 communes de l'ex communauté de communes de Chalamont partent, le service ne peut plus exister. Ils nous ont demandé une proposition écrite : multiplication par 2 des heures dans les écoles des 8 communes afin de revenir à une répartition équitable. Ils souhaitent par ailleurs rajouter 10 000 € pour des heures supplémentaires dans les communes. Nous y sommes favorables dès lors que nous pouvons prétendre également à ces heures... il n'est pas envisageable qu'ils augmentent nos heures et celles des autres, on reviendrait alors à un coût horaire non équitable.

Associations – sport – culture - communication

Elles ont repris leurs activités et animations. Tous ont peur d'une reprise de l'épidémie en septembre et de la diminution du nombre de licenciés – actuellement de -30% au niveau national

Des chèques activités seront à nouveau distribués lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le forum des associations se déroulera le 4 septembre.

La médiathèque souhaite réaliser un pôle jeunesse dans la salle du fond servant essentiellement aujourd'hui aux animations. Le projet d'un montant de 5 000 € pourrait bénéficier d'une subvention de 50%.

Par ailleurs, le règlement est retravaillé pour gérer les impayés et demander une cotisation de 10 € pour les non chalamontais.

Au niveau communication, un flash est paru en avril. Un autre paraîtra en septembre.

Nous travaillons également sur le renouvellement du parc informatique de la mairie.

Pour la seconde fois, la représentation de cuivres en Dombes tombe le même soir que l'AG du centre social....

Syndicat intercommunal Veyle Vivante : fossés

Le syndicat a lancé une enquête publique sur l'entretien des fossés et des mares pour 2021-2026. L'enquête publique est terminée. Nous sommes sollicités pour donner un avis. Un fossé sur Chalamont est concerné par des travaux. Les soucis d'eaux pluviales ne sont pas sur ce bassin versant...

Prochains conseils municipaux : le 13 septembre et le 11 octobre 2021 !